



Conflit mur mitoyen

Par nini59

Bonjour,

Dans mon jardin, la maison de mon voisin représente ma délimitation. Il n'a pas de clôture entre le mur et mon jardin. J'ai embelli le mur avec du lierre (d'un commun accord sans écrit particulier). Il me demande de nettoyer ce mur. Ma question est la suivante: la mitoyenneté direct avec son mur de maison est-il sa propriété ou, on pourrait imaginer que la partie de son mur qui délimite mon jardin est à nous deux?

Merci pour le retour en espérant que ma description est compréhensible.

nathalie

Par AGeorges

Bonjour Nini,

S'il est possible de construire en limite de propriété, un mur de maison ne peut pas, sauf maisons mitoyennes, être un mur mitoyen. Il est en limite, mais chez le voisin. Il ne vous appartient donc pas et vous ne pouvez pas y développer vos plantations.

Le cas échéant, vous pouvez expliquer à votre voisin que le lierre, contrairement aux idées reçues, n'abime pas le mur, en préparant bien votre argumentaire.